



COMMUNIQUE DE BOYCOTT DU CSA SJ DU 15 OCTOBRE 2026



Dans un contexte de dialogue social dégradé où les organisations syndicales ne sont pas entendues, l'UNSa SJ et la CGT boycottent le CSA spécial de ce jour à 14h30.

Le refus de l'administration lors du premier CSA de la journée, de soumettre au vote un projet de décret impactant directement les effectifs et l'organisation de travail, constitue un point de rupture supplémentaire.

Pour rappel, le CSA des Services Judiciaires est compétent en matière de conditions de travail, d'effectifs et de restructuration. Il n'est pas une chambre d'enregistrement, mais doit être une véritable instance de dialogue social où les organisations syndicales élues portent la voix des collègues.

Nous ne pouvons donc pas nous contenter d'une simple information concernant le projet immature de création d'un TPE à Alès devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2027, alors que ce projet **ne respecte ni les réserves émises par le CSA de proximité** :

- « Report de l'entrée en vigueur de la création du tribunal pour enfants au 1^{er} septembre 2027 ;
- Arrivée effective des effectifs prévus par la direction des services judiciaires à l'ouverture du service ;
- Conservation à Nîmes des archives et dossiers anciens ; transfert à Alès des seuls dossiers en cours relevant de sa compétence »

Ni les consignes ministérielles subordonnant la création de ce TPE à « la satisfaction en besoins immobiliers et en ressources humaines ».

UN BOYCOTT INDISPENSABLE POUR EXIGER LE RESPECT ABSOLU DES PERSONNELS ET DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

Fait à Paris, le 15 octobre 2026,

Les représentants élus UNSa SJ, CGT